



**Rapport de consultation sur le
bassin de plongée sous-marine du
Parc Olympique**

RAPPORT FINAL

Présenté à: Régie des installations olympiques (RIO)

25 septembre 2014

Table des matières

1. Introduction	2
2. Rappel du mandat	2
3. Approche méthodologique	2
3.1. Parties prenantes consultées	3
3.2. Entrevues.....	3
4. Description des installations et des travaux de réaménagement	3
4.1. Centre sportif.....	3
4.2. Réaménagement des installations	4
5. La décision de fermer le bassin de plongée sous-marine	4
5.1. Facteurs ayant mené à la décision	4
5.2. Réactions à la décision	5
5.3. Séquence des événements liées à l'annonce de la décision	5
6. Utilisation et fréquentation du bassin de plongée du Centre sportif	6
6.1. Formation et pratique de la plongée récréative	6
6.2. Autres utilisations du bassin de plongée.....	7
7. Impacts de la fermeture du bassin de plongée.....	8
7.1. Activités de formation et pratique de la plongée récréative	8
7.2. Autres activités	8
8. Pistes de solution	9
8.1. Advenant la fermeture permanente du bassin de plongée	9
8.2. Advenant la réouverture du bassin de plongée	9
9. Conclusions	10

ANNEXES

ANNEXE I - Liste des intervenants rencontrés

ANNEXE II - Références

1. Introduction

La Régie des installations olympiques (RIO) annonçait, en novembre 2012, la fermeture du bassin de plongée sous-marine de 15 mètres de profondeur en raison de la construction de l'Institut national du sport du Québec, de contraintes de budget et des coûts élevés associés à la rénovation du Centre sportif.

Le présent rapport, commandé par la RIO, dresse un état de la situation et fait ressortir les besoins, les intérêts ainsi que les pistes de solution proposées par les parties prenantes consultées en lien avec la fermeture du bassin de plongée sous-marine. Il a pour objectif de mettre en perspective la décision annoncée par la RIO. En ce sens, il vise à apporter à la RIO et au ministre du Tourisme du Québec, une information complémentaire pour appuyer leur analyse de cette décision, en vue de la maintenir ou de revenir sur celle-ci.

Pour ce faire, nous avons procédé à une série d'entrevues auprès d'une quinzaine d'intervenants. Ces entrevues ont permis de mettre en lumière les facteurs ayant mené à la décision de fermer le bassin ainsi que les réactions que l'annonce de cette décision a suscitées. Le rapport fait également ressortir les types d'utilisation et la fréquentation du bassin, les impacts de la fermeture et finalement, les pistes de solution.

La dernière section regroupe les principales considérations qui émanent de la consultation que nous avons menée.

2. Rappel du mandat

Notre firme, Acertys relations citoyennes, a été mandatée par la RIO en tant que tiers impartial pour mener une consultation sur l'avenir du bassin de plongée sous-marine du Parc olympique par l'entremise d'entrevues individuelles auprès des principales parties intéressées.

La consultation menée avait comme principaux objectifs de :

1. Établir un état de la situation
2. Faire ressortir les besoins et intérêts des principales parties prenantes
3. Recueillir les pistes de solution envisagées pour répondre à ces besoins

Ce rapport présente de façon agrégée les résultats des entrevues réalisées. Il vise à mettre en perspective la décision annoncée par la RIO de fermer le bassin de plongée. En cela, il apporte, à la RIO et au ministre du Tourisme du Québec, une information complémentaire pour appuyer leur analyse de cette décision, en vue de la maintenir ou de revenir sur celle-ci.

Notons que notre mandat se limitait à la synthèse des propos et des informations récoltés auprès des personnes consultées. Il ne comprenait pas un travail de recherche pour valider ou compléter les données fournies par celles-ci.

3. Approche méthodologique

Nous avons suivi l'approche suivante pour mener à bien ce mandat:

- Prise de connaissance du dossier, lecture de la documentation sur le projet, rencontre avec la RIO, identification des parties prenantes à consulter et visite des lieux.

- Communication auprès des parties prenantes identifiées pour mesurer leur intérêt à participer à une entrevue.
- Tenue des entrevues en personne et par téléphone avec les parties prenantes.
- Analyse de l'information recueillie et rédaction d'un rapport de consultation destiné à la RIO, au ministre du Tourisme et aux intervenants concernés.

3.1. Parties prenantes consultées

L'identification des intervenants à rencontrer a été réalisée à partir d'une liste préliminaire fournie par la RIO ainsi que par une recherche documentaire et par l'analyse d'une revue de presse sur le dossier. Les parties prenantes invitées à participer à la consultation ont été choisies en fonction de leur intérêt manifesté envers le bassin de plongée ou les conséquences de sa fermeture. Une vingtaine de parties prenantes ont ainsi été identifiées et invitées à participer à la consultation.

Les parties prenantes consultées comprennent des intervenants liés aux domaines des activités subaquatiques, de la production et de l'éducation, ainsi que des acteurs associés au projet de réaménagement du Centre sportif du Parc olympique et au secteur municipal. La liste complète des intervenants consultés est annexée à ce document. Une des personnes consultées a demandé de conserver l'anonymat.

3.2. Entrevues

Les personnes ayant accepté l'invitation de participer à la consultation ont été interviewées en personne ou par téléphone. Au total, 14 entrevues ont eu lieu entre le 3 avril et le 29 mai 2014. Les entrevues étaient d'une durée moyenne d'une heure. Les échanges ont porté principalement sur les sujets suivants:

- utilisation passée du bassin de plongée sous-marine;
- accueil de la décision de fermer le bassin;
- impact de la fermeture du bassin sur les activités;
- poursuite des activités depuis la fermeture du bassin;
- arguments en faveur du maintien du bassin;
- pistes de solution dans l'éventualité d'une fermeture définitive.

4. Description des installations et des travaux de réaménagement

4.1. Centre sportif

Aménagé lors de la construction du Stade olympique, en 1976, le Centre sportif du Parc olympique est composé d'aires de conditionnement physique, incluant une salle d'entraînement et plusieurs plateaux sportifs ainsi que des bassins aquatiques. Le Centre sportif est l'hôte de nombreuses compétitions et sert de lieu d'entraînement pour plusieurs équipes olympiques. L'ensemble de ces installations est également ouvert au public. La RIO y offre aussi plusieurs activités d'initiation à la pratique des sports chez les jeunes. Le Centre sportif reçoit quotidiennement jusqu'à 250 jeunes, et ce, 160 jours dans l'année¹, majoritairement lors des *journées sportives*, organisées en collaboration avec les écoles primaires et les camps de jour, lesquelles rejoignent annuellement, selon la RIO, quelque 30 000 jeunes.

¹ Régie des installations olympiques, Rapport annuel 2012 Parc olympique, Montréal, <http://parcolympique.qc.ca/wp-content/uploads/2013/04/rapport-annuel-2012-parc-olympique.pdf>, consulté le 15 juin 2014.

Le Centre sportif compte sept piscines, dont le bassin de plongée sous-marine. Ce bassin est d'une dimension de 10 sur 14 mètres et d'une profondeur de 15 mètres et comprenant trois paliers (3, 5 et 15 mètres). Il contient 1,8 million de litres d'eau maintenue à 30°C (85°F). Il s'agirait, selon les intervenants consultés, de caractéristiques uniques en Amérique du Nord. L'utilisation du bassin est décrite plus en détail dans les sections suivantes.

4.2. Réaménagement des installations

Depuis la fin octobre 2013, le Centre sportif du Parc olympique fait l'objet de travaux de rénovation et de réaménagement majeurs. Les travaux touchent l'ensemble des installations et nécessitent, pour cela, leur fermeture pour une période d'environ un an. Une fois complétés, les travaux permettront notamment au Centre sportif de loger l'Institut national du Sport du Québec (INS Québec). L'INS Québec est un organisme à but non lucratif, subventionné par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ainsi que par d'autres organisations sportives. L'INS Québec offre des services aux athlètes et entraîneurs de haut niveau au Québec. L'organisme louera les espaces qu'il occupe à la RIO.

Une fois les travaux au Centre sportif complétés selon le plan de réaménagement prévu, l'INS Québec occupera l'espace des plateaux où se tenaient auparavant les activités des *journées sportives*. La RIO considère plusieurs emplacements pour la relocalisation des plateaux dédiés aux activités des *journées sportives*, dont l'endroit du bassin de plongée.

5. La décision de fermer le bassin de plongée sous-marine

5.1. Facteurs ayant mené à la décision

Au printemps 2010, le gouvernement du Québec annonce que l'INS Québec s'implantera au Parc olympique². Conséquence de cette décision, de l'importance de la superficie requise pour aménager l'INS Québec et de la nécessité de rénover ses installations, la RIO amorce une réflexion sur la réorganisation des espaces du Centre sportif. Elle étudie plusieurs options avant d'arrêter son choix sur le réaménagement actuellement proposé, que la RIO juge le plus avantageux. À la fin du mois d'octobre 2012, la RIO lance un appel d'offres pour la réalisation des travaux de réaménagement du Centre sportif.

À la fin de l'automne 2012, la RIO annonce la fermeture du bassin de plongée sous-marine. La RIO appuie sa décision par le contexte de l'aménagement de l'INS Québec au Centre sportif et ses contraintes budgétaires. La RIO avance le manque de financement pour lui permettre de gérer des installations vieillissantes et les coûts élevés associés à la rénovation du bassin, qu'elle estime à 3 millions \$ selon les études techniques qu'elle a fait réaliser.

En s'appuyant sur sa mission, le RIO indique vouloir concentrer ses efforts et ses investissements sur des projets qui toucheront une large clientèle, qui utilise notamment les piscines, l'accueil, les vestiaires et la salle d'entraînement. Elle estime également que la pratique de la plongée sous-marine pourra se poursuivre après la fin des travaux de rénovation du Centre sportif dans les bassins de moindre profondeur (2, 3 ou 5 mètres) qui seront mis à la disposition des plongeurs.

² Régie des installations olympiques, Le Québec se dote d'un Institut national du sport, Montréal, <http://parcolympique.qc.ca/salle-de-presse/2010/05/le-quebec-se-dote-dun-institut-national-du-sport/>, consulté le 10 avril 2014.

5.2. Réactions à la décision

L'annonce de la fermeture du bassin entraîne une réaction immédiate de la part des principaux utilisateurs du bassin. Ceux-ci dénoncent avec vigueur cette décision. S'en suit une mobilisation dans le milieu de la plongée sous-marine pour la sauvegarde du bassin, largement couverte dans les médias et sur les réseaux sociaux. On fait valoir l'importance de maintenir le bassin en raison de son caractère unique et des activités particulières qu'il permet en raison de sa profondeur de 15 mètres.

Des intervenants du milieu de la plongée remettent en question les motifs fournis par la RIO pour justifier sa décision de fermer le bassin. L'INS Québec aurait pu, selon eux, être localisé ailleurs, aussi bien à d'autres endroits du Parc olympique que sur un autre site à Montréal. Ils estiment que les plateaux utilisés pour les journées sportives pourraient être relocalisés dans d'autres espaces vacants au Parc olympique. En tant qu'infrastructure publique, la viabilité financière du bassin devrait à leur avis être assurée au moins en partie par des fonds publics, tout comme c'est le cas pour plusieurs installations sportives et de loisirs. La fermeture du bassin est perçue pour de nombreux intervenants comme la perte d'un patrimoine unique. Construire un tel bassin nécessiterait aujourd'hui un investissement substantiel.

Enfin, plusieurs intervenants se disent déçus par la façon dont ils ont appris la fermeture du bassin, soulignant l'absence de consultation et le manque de transparence dans la communication auprès des parties prenantes de la prise de cette décision qui les affecte.

5.3. Séquence des événements liés à l'annonce de la décision

<i>9 novembre 2012</i>	Information de la décision par la RIO de fermer le bassin de plongée transmise par lettre et par courriel à certaines parties prenantes, dont la Fédération des Activités Subaquatiques (FQAS).
<i>27 novembre 2012</i>	Annonce de la fermeture projetée du bassin de plongée sous-marine sur le site Internet et sur la page Facebook du Parc olympique. ³
<i>Novembre et décembre 2012</i>	Les opposants à la fermeture du bassin s'organisent et se font entendre, notamment par l'entremise des réseaux sociaux et des médias. Un comité d'action pour la sauvegarde du bassin est mis sur pied et un groupe Facebook comportant plus de 3 500 membres est créé. ⁴
<i>18 décembre 2012</i>	Une injonction interlocutoire et permanente est déposée à la Cour supérieure de Montréal afin d'empêcher la fermeture du bassin de plongée sous-marine.
<i>16 janvier 2013</i>	La RIO annonce la tenue de consultations concernant la fermeture du bassin de plongée sous-marine sur le site Web et sur la page Facebook du Parc olympique. ⁵

³ Régie des installations olympiques, Fermeture du bassin de plongée sous-marine, Montréal,

<http://parcolympique.qc.ca/nouvelles/2012/11/fermeture-du-bassin-de-plongee-sous-marine/>, consulté le 10 avril 2014.

⁴ Comité d'action pour la sauvegarde du bassin de plongée - Sauvons le bassin, page Facebook Gardons le bassin Olympique ouvert, créé décembre 2012, <https://www.facebook.com/groups/sauvonslebassin/>, consulté le 2 février 2014.

⁵ Régie des installations olympiques. Dossier de fermeture projetée du bassin de plongée sous-marine, Montréal, <http://parcolympique.qc.ca/nouvelles/2013/01/dossier-de-fermeture-projetee-du-bassin-de-plongee-sous-marine/>, consulté le 10 avril 2014.

4 février 2013	Une pétition rassemblant 2 638 signatures est déposée à l'Assemblée nationale du Québec. ⁶
Février à octobre 2013	Les opérations au bassin de plongée sous-marine se poursuivent, l'injonction interlocutoire et permanente est toujours pendante devant les tribunaux.
27 octobre 2013	Fermeture complète du Centre sportif du Parc olympique afin de procéder à des rénovations majeures; tous les services offerts par le Centre sportif, dont ceux du bassin de plongée sous-marine, cessent en raison de l'ampleur du chantier. ⁷
14 novembre 2013	Désistement par le demandeur de l'injonction interlocutoire et permanente.
Avril 2014	La RIO annonce sur son site Web le début de la démarche de consultation ciblée. ⁸

6. Utilisation et fréquentation du bassin de plongée du Centre sportif

6.1. Formation et pratique de la plongée récréative

Le bassin de plongée sous-marine du Parc olympique sert essentiellement de lieu de formation pour les personnes désirant se familiariser ou acquérir des compétences pour la pratique de la plongée récréative.

Deux types d'activités sont organisées au bassin: des cours de formation et la pratique libre. Le Coin de la plongée du Parc olympique (CPPO), une école privée spécialisée en plongée sous-marine, offre depuis 17 ans des cours de formation et la pratique libre supervisée au bassin du Centre sportif. Le personnel de cette entreprise assure également supervision des groupes provenant d'autres écoles qui fréquentent le bassin pour la pratique de la plongée libre.

Les intervenants consultés évoluant dans le milieu de la plongée sous-marine soulignent que la pratique de cette activité sportive comporte des risques et insistent sur l'importance d'une excellente préparation pour pouvoir gérer ceux-ci adéquatement en milieu naturel. On précise que le fait de s'exercer en profondeur dans un milieu contrôlé contribue à la pratique sécuritaire de la plongée sous-marine en milieu naturel. L'apprentissage et la pratique dans un bassin profond permettraient aussi de tester les réactions du corps et des équipements (flottaison du dry-suit, ordinateurs de plongée, appareils photo) soumis à une pression plus forte, complétant ainsi la préparation des plongeurs.

Pour ces raisons, le bassin de plongée du Parc olympique, de par sa profondeur supérieure aux autres bassins aquatiques disponibles (soit de 15m comparativement à 3 ou 5m), contribuerait, selon ces intervenants, à la pratique sécuritaire de la plongée sous-marine pour ceux qui le fréquentent. Ces avantages qu'offre ce bassin de plongée seraient d'autant plus appréciables pour les plongeurs québécois en raison de la courte durée de la saison de plongée en milieu

⁶ Assemblée nationale du Québec, Pétition : Fermeture du bassin de plongée de 15 mètres du Parc olympique, Montréal, <https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-3467/index.html>, consulté le 14 janvier 2014.

⁷ Régie des installations olympiques, Centre sportif cessera ses activités le 28 octobre, Montréal, <http://parcolympique.qc.ca/nouvelles/2013/10/le-centre-sportif-cessera-ses-activites-le-28-octobre/>, consulté le 4 avril 2014.

⁸ Régie des installations olympiques, Consultation - Bassin de plongée sous-marine. Montréal, <http://parcolympique.qc.ca/le-parc/centre-sportif/consultation-bassin-de-plongee-marine/>, consulté le 14 avril 2014.

naturel au Québec, soit généralement de juin à septembre, et de la possibilité de s'exercer en profondeur en vue de la pratique de la plongée à l'étranger en saison hivernale.

Les données spécifiques sur le nombre de plongeurs récréatifs fréquentant le bassin chaque année varient entre 2 800 et 5 000 selon les intervenants rencontrés. Selon Fédération québécoise des activités subaquatiques (FQAS), que 350 nouveaux plongeurs amateurs sont formés dans cet environnement annuellement, les cours de plongée sous-marine ayant lieu un à deux soirs par semaine et deux fins de semaine intensives par mois. La FQAS recense également quelque 10 638 plongeurs actifs au Québec, dont 2 692 nouveaux plongeurs par année. En se basant sur ces données, un peu plus d'un plongeur sur dix obtiendrait sa formation au bassin de plongée du Parc olympique.

Plusieurs facteurs ayant pu représenter un frein au niveau de la fréquentation du bassin de plongée sous-marine ont été évoqués lors des entrevues. D'abord, certains mentionnent des lacunes au niveau de la promotion. Selon l'information recueillie, la promotion du bassin de plongée s'effectuait essentiellement de bouche-à-oreille et par l'intermédiaire des dépliants du Centre sportif du Parc olympique décrivant les activités offertes. Ainsi, de nombreux plongeurs au Québec auraient ignoré l'existence du bassin de plongée du Centre sportif ou l'auraient appris lors de l'annonce de sa fermeture.

Les horaires proposés pour la location du bassin pour la plongée libre sont un autre facteur mentionné comme un frein à la fréquentation. À raison de séances d'une heure, deux ou trois fois par semaine, la disponibilité du bassin aurait été, pour certains, insuffisante. D'autres ont toutefois jugé ces horaires adéquats. Selon la RIO, les plages horaires proposées, déterminées en fonction de la demande, auraient aussi pu être ajustées en fonction des besoins.

L'accès au bassin de plongée est un autre des facteurs dissuasifs relevé par des personnes consultées. Les opinions sur cet aspect sont toutefois partagées. Alors que certains ont souligné les difficultés d'accès au site du bassin à partir du stationnement et du guichet où les plongeurs doivent s'inscrire, la possibilité de louer du matériel à proximité du bassin limiterait cet inconvénient en permettant d'accéder au bassin sans avoir à transporter trop d'équipements lourds, comme des bouteilles d'air comprimé. Enfin, l'absence de vestiaires pour se changer à proximité du bassin a aussi été citée comme un irritant.

6.2. Autres utilisations du bassin de plongée

Bien qu'elles représentent un temps d'utilisation nettement moindre par rapport à celles liées à la plongée récréative, d'autres activités sont pratiquées au bassin de plongée du Centre sportif ont été mentionnées par les intervenants consultés.

D'abord, le bassin accueille parfois des activités telles que les cours d'aquaforme lorsque les autres bassins aquatiques du Centre sportif sont à pleine capacité. Le bassin n'est toutefois pas utilisé par les usagers qui fréquentent les journées sportives.

Le bassin sert aussi de lieu d'entraînement ponctuel afin d'améliorer les compétences du personnel des corps policiers ou de certains régiments de l'armée tels que le Groupe tactique d'intervention (GTI) pour des formations spécialisées. On indique que le bassin rencontre les exigences de certains organismes de certification pour la tenue de cours spécialisés en plongée sous-marine (ex. : *PADI Peak Performance Buoyancy Specialty course*) ainsi que pour d'autres formations spécialisées en secourisme, milieu maritime et évacuation d'aéronef, entre autres.

Le bassin permet également de répondre aux besoins de certains tournages de films ou de productions audiovisuelles profitant d'un bassin d'une grande profondeur. Ce type d'activité se déroule surtout en soirée en raison du bruit ambiant dans le centre aquatique. La RIO rapporte une dizaine d'utilisations du bassin à des fins de tournages officiels et de prise de photos au cours des quinze dernières années. Un autre intervenant rapporte l'absence de productions étrangères au cours de la dernière décennie. Finalement, un autre intervenant fait état d'une centaine d'utilisations pour des productions audiovisuelles ou artistiques pendant cette même période.

7. Impacts de la fermeture du bassin de plongée

7.1. Activités de formation et pratique de la plongée récréative

Le bassin de plongée n'est plus accessible depuis près d'un an, soit depuis le début des travaux de réaménagement du Centre sportif à l'automne 2013. Les intervenants rencontrés ne subissent pas tous les mêmes impacts de cette fermeture. Certains affirment être en mesure de poursuivre leurs activités de formation et de pratique de la plongée dans d'autres lieux. Pour d'autres, les alternatives n'offrent pas les mêmes conditions que celles offertes par le bassin en termes d'espace, de profondeur et de plages horaires, ce qui a une incidence sur leurs activités. Un intervenant craint des impacts directs de la fermeture du bassin sur son organisation et sur les emplois qu'elle génère. Un autre intervenant s'est dit préoccupé par les impacts au niveau des ventes de formation et d'équipements.

La RIO s'est engagée à permettre la poursuite de l'exercice de la plongée sous-marine au Centre sportif dans les bassins de 2,3 ou 5 mètres dans l'éventualité de la fermeture du bassin de plongée. Pour les intervenants du milieu de la plongée, cette offre ne remplacera pas la perte d'une infrastructure publique qu'ils considèrent unique au Québec, voire en Amérique du Nord. Il n'existerait au Québec aucune autre alternative pour la pratique libre de la plongée offrant une telle profondeur (15 mètres) en milieu contrôlé, notamment durant la saison hivernale.

Pour cette raison, certains considèrent que la perte du bassin du Centre sportif aurait une incidence sur la pratique sécuritaire de la plongée sous-marine. Ces derniers anticipent un manque de préparation durant les sorties estivales et pour les voyages de plongée. La pratique de la plongée dans des bassins de moindre profondeur n'offrirait pas aux plongeurs la possibilité de tester adéquatement leurs aptitudes physiques et psychologiques ainsi que leur équipement.

Rappelons que la réglementation québécoise en matière de plongée sous-marine n'émet pas d'exigences ou de conditions particulières quant au lieu de formation (piscine et eau libre) pour l'obtention des qualifications nécessaires à la pratique de la plongée. Deux intervenants considèrent qu'une formation dans un lieu contrôlé et de profondeur équivalente au bassin de plongée sous-marine devrait faire partie des exigences pour l'obtention de la certification pour devenir plongeur.

7.2. Autres activités

Les opinions quant à l'impact de la fermeture du bassin sur la tenue de tournages aquatiques sont partagées. Un intervenant déplore la perte d'un lieu unique pour certains types de tournage impliquant la simulation de l'océan. N'étant pas assez profonds, les autres bassins ne peuvent offrir de telles conditions.

Un autre intervenant affirme qu'un bassin de cinq mètres peut tout autant combler ce type de tournage, la profondeur pouvant facilement être simulée grâce à la technologie. D'autres lieux conçus spécifiquement à des fins de tournages aquatiques seraient également disponibles à Montréal, dont les studios Mel's et le Cintube ADF.

Les autres types d'utilisation du bassin étant de nature sporadique, l'impact de la fermeture permanente du bassin serait, en conséquence, peu significatif.

8. Pistes de solution

8.1. Advenant la fermeture permanente du bassin de plongée

Tel qu'indiqué précédemment, la RIO propose la poursuite de la pratique de la plongée sous-marine au Centre sportif dans les bassins de 2, 3 ou 5 mètres dans l'éventualité de la fermeture permanente du bassin de plongée. Cette solution n'apparaît toutefois pas satisfaisante pour ceux qui considèrent comme essentielle la disponibilité d'un bassin de plongée présentant les caractéristiques et les qualités de celui du Parc olympique.

Un intervenant suggère la construction d'un nouveau bassin sur un autre site, tout en reconnaissant que cette éventualité apparaît improbable en raison des investissements que cela suppose et le défi que représente l'identification d'un site adéquat.

8.2. Advenant la réouverture du bassin de plongée

Selon la RIO, des travaux majeurs seraient nécessaires pour permettre la réouverture du bassin. Selon les estimations dont elle dispose, les rénovations requises coûteraient plus de trois millions de dollars. Un intervenant a cependant indiqué que, selon ses sources, l'état actuel du bassin permettrait de prolonger son utilisation pour les dix prochaines années sans travaux majeurs et il serait possible de procéder à la réouverture du bassin sans investir des sommes importantes à court terme. Ce même intervenant reconnaît toutefois que des travaux sur le bassin seraient requis à plus long terme.

La plupart des intervenants considèrent qu'advenant la réouverture du bassin, des efforts devraient être consentis afin d'accroître sa notoriété et sa fréquentation. Certains identifient le potentiel de rejoindre une clientèle d'utilisateurs plus vaste et plus diversifiée par une offre de services et d'activités complémentaires. On propose notamment de réintroduire la pratique de l'apnée et la tenue de compétitions dans cette discipline et de faire du bassin la pièce maîtresse d'un complexe de plongée sous-marine. Pour ceux qui privilégient cette avenue, le bassin contribuerait ainsi à faire du Parc olympique une destination familiale, éducative et touristique, à augmenter son achalandage et à diversifier son offre.

Dans cette perspective, il est proposé que le modèle de gestion du bassin de plongée soit revu et différentes avenues devraient être envisagées : mode de gestion coopératif impliquant différentes organisations du milieu de la plongée; gestion du bassin par un organisme à but non lucratif; partenariat public-privé; partenariat avec des organisations touristiques montréalaises.

La RIO aurait également à identifier un emplacement pour la relocalisation des plateaux servant aux *journées sportives* en tenant compte du maintien du bassin de plongée et de l'espace nouvellement occupé par l'INS Québec.

9. Conclusions

- Le bassin de plongée est une infrastructure aux caractéristiques uniques, notamment sa profondeur de 15m et ses différents paliers. Il a été conçu spécifiquement pour la pratique de la plongée sous-marine lors de la construction des installations olympiques de 1976 et est depuis utilisé pour la formation et la pratique de la plongée récréative. Les autres activités au bassin demeurent marginales en termes de temps d'utilisation.
- L'implantation de l'INS Québec au Centre sportif, décision gouvernementale prise en 2010, implique une relocalisation des plateaux accueillant les journées sportives, activité que la RIO juge essentielle dans le cadre de sa mission auprès des jeunes. La RIO envisage plusieurs options pour relocaliser ces plateaux, dont l'emplacement du bassin de plongée.
- Les travaux de réaménagement du Centre sportif sont en cours depuis l'automne 2013. L'INS a pris possession de ses locaux en juillet 2014. Le bassin de plongée est fermé depuis le début des travaux.
- Des intervenants du milieu de la plongée déplorent la perte annoncée du bassin de plongée du Centre sportif. Ils demandent à la RIO de reconsidérer sa décision et de faire preuve de plus de transparence en rendant accessibles les données et les études sur lesquelles elle appuie sa décision.
- Selon ceux qui le fréquentent, le bassin de plongée du Centre sportif offre, offre des conditions exceptionnelles permettant une meilleure préparation à la pratique de la plongée en milieu naturel, ce qui comporterait des bénéfices tant au niveau de la sécurité des plongeurs que de la familiarisation de ceux-ci avec les équipements.
- Il n'est pas requis de suivre une formation dans un bassin d'une profondeur équivalente à celle du bassin de plongée du Centre sportif afin d'obtenir une certification pour devenir plongeur au Québec. Des formations sont offertes à Montréal et ailleurs au Québec dans des installations ayant des profondeurs comparables à celles des autres bassins du Centre sportif (2, 3 et 5 mètres).
- Le bassin de plongée ne serait pas exploité à son plein potentiel. Dans la perspective d'une réouverture, on estime pouvoir accroître son achalandage et son rayonnement par une meilleure promotion, par une diversification de l'offre de services, et par un mode de gestion en partenariat.
- La réouverture du bassin nécessiterait des travaux de rénovation impliquant des investissements importants selon la RIO. D'autres estiment que les travaux de rénovation pourraient être reportés de 10 ans.
- Dans l'éventualité de la fermeture définitive du bassin, la RIO permettrait la formation et la pratique de la plongée dans les autres bassins du Centre-sportif. Cette solution n'est pas jugée recevable par plusieurs intervenants rencontrés.
- Considérant l'avancement des travaux de réaménagement du Centre sportif, une décision qui serait favorable au maintien du bassin devrait être prise dans les meilleurs délais. Dans cette éventualité, les intervenants du milieu de la plongée se disent engagés à collaborer avec la RIO dans le but d'explorer et d'identifier des solutions mutuellement avantageuses.

ANNEXE I - Liste des intervenants rencontrés

ORGANISME/INSTITUTION	DATE DE COMMUNICATION
Régie des installations olympiques	<i>Entretien : 17 avril</i>
Institut national du sport du Québec	<i>Entretien : 15 avril</i>
Les clubs de plongée coin de la plongée au parc olympique (CPPO)	<i>Entretien : 4 avril Visite : 18 avril</i>
Fédération québécoise des activités subaquatiques (FQAS)	<i>Entretien : 17 avril</i>
Association des moniteurs de la confédération mondiale des activités subaquatique (CMAS)	<i>Entretien : 3 avril</i>
Les promotions zone, agence d'activités pour groupes scolaires	<i>Entretien : 30 avril</i>
Académie hébraïque	<i>Entretien : 27 mai</i>
Centre de loisirs St-Denis	<i>Entretien : 29 mai</i>
Député d'Hochelaga-Maisonneuve	<i>Entretien : 15 mai</i>
Club total diving Montréal	<i>Entretien: 30 avril</i>
Club aqua forces canadiennes	<i>Entretien : 2 mai</i>
Club de plongée le drakkar	<i>Entretien: 9 avril</i>
Aqua média	<i>Entretien : 22 avril</i>

ANNEXE II - Références

- Assemblée nationale du Québec, Pétition: Fermeture du bassin de plongée de 15 mètre du Parc olympique, Montréal, <https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-3467/index.html>, consulté le 14 janvier 2014.
- Bourque Sylvain et Brisebois Daniel, Mémoire pour la protection et l'opération du bassin de plongée sous-marine de 15 m du Parc Olympique de Montréal, Coin de la Plongée du Parc Olympique (3 Juin 2013), p. 1-129.
- Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique « Pour le Parc olympique. L'achèvement. L'avenir. », *Rapport du Comité-conseil sur l'avenir du Parc olympique* (décembre 2012).
- Comité d'action pour la sauvegarde du bassin, Dossier de revue de presse, lettres de communication et documentation, Fédération Québécoise des Activités Subaquatiques (novembre 2012- février 2014).
- Comité sauvons le bassin, page Facebook Gardons de bassin Olympique ouvert, créé décembre 2012, <https://www.facebook.com/groups/sauvonslebassin/>, consulté le 2 février 2014.
- Régie des Installations olympiques, Centre sportif cessera ses activités le 28 octobre, Montréal, <http://parcolympique.qc.ca/nouvelles/2013/10/le-centre-sportif-cessera-ses-activites-le-28-octobre/>, consulté le 4 avril, 2014.
- Régie des Installations olympiques, Consultation - Bassin de plongée sous-marine. Montréal, <http://parcolympique.qc.ca/le-parc/centre-sportif/consultation-bassin-de-plongee-marine/>, consulté le 14 avril 2014.
- Régie des Installations olympiques. Dossier de fermeture projetée du bassin de plongée sous-marine, Montréal, <http://parcolympique.qc.ca/nouvelles/2013/01/dossier-de-fermeture-projetee-du-bassin-de-plongee-sous-marine/>, consulté le 10 avril 2014.
- Régie des Installations olympiques, Fermeture du bassin de plongée sous-marine, Montréal, <http://parcolympique.qc.ca/nouvelles/2012/11/fermeture-du-bassin-de-plongee-sous-marine/>, consulté le 10 avril 2014.
- Régie des Installations olympiques, Rapport annuel 2012 Parc olympique, Montréal, <http://parcolympique.qc.ca/wp-content/uploads/2013/04/rapport-annuel-2012-parc-olympique.pdf>, consulté le 15 juin 2014.
- Régie des Installations olympiques, Le Québec se dote d'un institut national du sport, Montréal, <http://parcolympique.qc.ca/salle-de-presse/2010/05/le-quebec-se-dote-dun-institut-national-du-sport/>, consulté le 10 avril 2014.





T 514 904-0071 F 514 904-0970
372, AVENUE LAURIER OUEST, MONTRÉAL (QUÉBEC) H2V 2K7
WWW.ACERTYS.CA INFO@ACERTYS.CA